GO/AM

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2021- 0266 /PRES/PM/ MINEFID/MESRSI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université de Dédougou

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu Vu	la Constitution ; le décret n°2021-0001/PRES	du 05 janvier	2021 portant	00228 nomination du	Premier
	Ministre;				

Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation;

Vu le décret n°2017-1307/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Universitaire Polytechnique de Dédougou en Université de Dédougou;

Vu le décret n°2018-0555/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Dédougou;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu la lettre n°084.2020/CAMES/SG/KP du 09 septembre 2020 transmettant les résultats obtenus par les enseignants-chercheurs de l'Université de Dédougou à la 42ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue par visioconférence, du 21 septembre au 09 octobre 2020;

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 mars 2021;

DECRETE

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2020 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 42^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue par visioconférence, du 21 septembre au 09 octobre 2020, treize (13) emplois de l'enseignement supérieur à l'Université de Dédougou repartis ainsi qu'il suit :
 - I. deux (02) emplois de maître de conférences à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT) dont :
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie;
 - un (01) emploi en Biochimie (substances naturelles).
 - II. onze (11) emplois de maître-assistant répartis comme suit :
 - six (06) emplois à l'Institut des Sciences de l'Environnement et du Développement Rural (ISEDR) dont :
 - un (01) emploi en Biologie et santé animales ;
 - deux (02) emplois en Entomologie médicale-Ecologie-Parasitologie-Microbiologie;
 - un (01) emploi en Agronomie;
 - un (01) emploi en Phytopathologie;
 - un (01) emploi en Agro-économie.
 - quatre (04) emplois à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (UFR/SAT) dont :
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Animales ;
 - deux (02) emplois en Biochimie-Microbiologie;
 - un (01) emploi en Biochimie/Biologie Moléculaire/Microbiologie.
 - un (01) emploi en Economie Agricole à l'Institut Universitaire Professionnalisant (IUP).

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Anovation

Alkassoum MAIG

Lassané KABORE

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Séni Mahamadou OUEDRAOGO